



PAQTE LE PACTE AVEC LES
QUARTIERS POUR TOUTES
LES ENTREPRISES



Les matinales de l'inclusion

*La plateforme d'immersion facilitée et les mesures
du CEJ*

12 Avril 2022





FACE
Les entreprises contre l'exclusion

YVELINES



Club d'entreprises socialement engagées, localement impliquées

3 principaux champs d'actions : **l'Education, l'Emploi, l'Entreprise**

Près de 250 collaborateurs d'entreprises impliqués/an

400 personnes accompagnées vers l'emploi / an

400 jeunes sensibilisés et/ou accompagnés / an



UNE DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE

Pour **Développer** et renforcer **l'inclusion dans l'emploi** et favoriser l'insertion professionnelle des **publics les plus éloignés** du marché du travail.



Engagement volontaire et réciproque de l'entreprise : choix libre des mesures et de publics

Emulation des entreprises via la création d'une **dynamique territoriale**



Echanges des bonnes pratiques et mise en réseau



UN RÉSEAU D'ACTEURS ENGAGÉS

VOLET NATIONAL

Animé par le **Haut-Commissariat à l'Emploi et l'Engagement des Entreprises**

VOLET TERRITORIAL

Avec le soutien de la **Préfecture** et la **DDETS 78**
En partenariat avec les **réseaux d'entreprises**
En interaction avec les **acteurs publics, associatifs...**

14 THÉMATIQUES

JEUNES

- STAGES DE 3^{EME}** pour les jeunes de QPV
- DECOUVERTE** de l'entreprise
- APPRENTISSAGE** et **ALTERNANCE**
- PARCOURS D'INSERTION** des jeunes *E2C EPIDE*

EMPLOI

- PARRAINAGE**
- EMPLOIS FRANCS**
- Accompagnement des **RÉFUGIÉS**
- Insertion dans l'emploi de **PERSONNES PLACÉS SOUS MAIN DE JUSTICE**

FORMATION

- IMMERSION PROFESSIONNELLE** en entreprise
- DEMARCHES INNOVANTES** d'insertion

HANDICAP

- Accompagner & recruter des personnes en situation de **HANDICAP**
- ENTREPRISES ADAPTÉES - ESAT**

ENTREPRISE SOLIDAIRE

- ACHATS RESPONSABLES** SIAE
- ACCÈS SOLIDAIRE** aux produits et services

LES BÉNÉFICES DE L'INCLUSION POUR L'ENTREPRISE



RECRUTER AUTREMENT

« **Sourcing innovant** » *des métiers en tension*

Attirer de nouveaux talents
Apprentissage des jeunes

Anticiper et diversifier les compétences

Découverte des métiers, l'accueil de stage



VALORISER SON IMAGE

Valoriser sa marque employeur en tant qu'entreprise socialement engagée

Parrainage, mécénat de compétences

Renforcer son **ancrage territorial**

Emplois francs, les QPV



INNOVER ET SE DIFFERENCIER

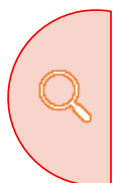
Accéder à de **nouveaux marchés** et **diversifier ses partenaires et fournisseurs**

Les SIAE, ESAT et EA

Engager des **démarches innovantes** en faveur de l'inclusion

Immersion, formation action

LES AVANTAGES À REJOINDRE LE CLUB



VISIBILITÉ

Valoriser son engagement social et sociétal auprès

- Salariés
- Candidats
- Clients
- Fournisseurs
- Pouvoirs publics



MISE EN RELATION

Connexion avec les acteurs de l'emploi et l'insertion selon les besoins de l'entreprise

Diffusion des offres d'emploi aux partenaires du territoire

Mise en contact entre entreprise et **CFA** et/ou **jeune en alternance**

Aide à la recherche de **stagiaires**



ACCOMPAGNEMENT

Mise en place de **parrainage/mentorat**

Co-organisateur de **programmes d'inclusion**



ANIMATION

Centre de ressources et d'information
Webinaires, les matinales de l'inclusion

Mutualisation de Bonnes Pratiques

Animer le réseau d'entreprises
Les rencontres de l'inclusion



140 ENTREPRISES ENGAGÉES





ENGAGEMENT & CONTACT



Rejoindre le club des entreprises inclusives

Simple et rapide

Un formulaire d'engagement sur le site
www.lesyvelines-unechance.fr

Laurence HÉMÉDINGER

FACE Yvelines

07 62 59 20 78

l.hemedinger@fondationface.org



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Contrat
d'Engagement
Jeune**

**Accompagner les jeunes
vers l'emploi**

**Ce que peuvent faire les entreprises dans le cadre
du Contrat d'Engagement Jeune et au-delà**



Le Contrat d'Engagement Jeune en quelques mots :

Un parcours entièrement personnalisé proposé par Pôle emploi et les Missions Locales pendant une durée de 6 à 12 mois pour les jeunes éloignés de l'emploi de moins de 26 ans*, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel

- **Un accompagnement par un conseiller dédié** qui suit le jeune tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable
- **Un programme intensif** de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités et d'immersions en entreprise
- **Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois** en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements

*moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap



Le Contrat d'Engagement Jeune en quelques mots :

5 bonnes raisons de vous engager :

- 1 Identifier de nouveaux talents motivés
- 2 Résoudre des tensions de recrutement
- 3 Bénéficier d'aides à la formation, à l'apprentissage et au recrutement
- 4 Donner du sens au travail des collaborateurs
- 5 Rejoindre une communauté d'entreprises engagées pour les jeunes (déjà 30 000 partout en France)



Ce qu'une entreprise peut faire dans le cadre
du Contrat d'Engagement Jeune :

Faites découvrir aux jeunes, votre entreprise et vos métiers pour susciter des vocations et leur donner les codes du monde du travail et pourquoi pas les recruter à l'issue.

5 bonnes raisons de vous engager :

- 1 Accueillir un jeune en **immersion professionnelle** pour faire découvrir ses métiers
- 2 Former sans coût puis recruter grâce **aux formations avant embauche AFPR et POE**
- 3 Offrir un **mentorat** à des jeunes
- 4 Embaucher en **alternance**
- 5 Recruter en **Contrat d'Initiative Emploi**





Les dispositifs d'immersion en entreprise ***AFPR et POE***

Action de Formation Préalable au Recrutement
Préparation Opérationnelle à l'Emploi



Les aides à la formation avant l'embauche : **P**réparation **O**opérationnelle **E**mploi et **A**ction **F**ormation **P**réalable **R**ecrutement

Gérées par Pôle emploi, la POE et l'AFPR sont des aides au financement d'une formation préalable à l'embauche.

QUEL OBJECTIF ?

Via une action de formation de 400 heures maximum, permettre à un demandeur d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi proposé par un employeur



Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)

Objectif : Aide à l'acquisition de compétences en vue d'une embauche

Public visé : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non

Employeurs : Employeurs du secteur privé ou public qui s'engagent à embaucher le demandeur d'emploi à l'issue de la formation

Conditions : CDD de 6 mois à moins de 12 mois. Pas de licenciement économique sur les 12 derniers mois sur le poste concerné. Tutorat au sein de l'entreprise ou organisme de formation interne ou externe.

Aide : Prise en charge du coût horaire de la formation (5 euros/heure si tutorat ou organisme interne, 8 euros/heure si organisme externe) jusqu'à 400 heures maximum.
Financement Pôle emploi.

Démarches : Mise en œuvre par Pôle emploi



Préparation Opérationnelle à l'Embauche (POEI)

Objectif : Aide à l'acquisition de compétences en vue d'une embauche

Public visé : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non, ou un salarié en CUI-CAE, en CUI-CIE ou en CDD au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Employeurs : Employeurs du secteur privé ou public qui s'engagent à embaucher le demandeur d'emploi à l'issue de la formation

Conditions : CDD de plus de 12 mois ou CDI. Pas de licenciement économique sur les 12 derniers mois sur le poste concerné. Organisme de formation interne ou externe.

Aide : Prise en charge du coût horaire de la formation (5 euros/heure si organisme de formation interne, 8 euros/heure si organisme de formation externe) jusqu'à 400 heures maximum. Cofinancement OPCO possible

Démarches : Mise en œuvre par Pôle emploi

Finalités d'embauche et bénéfices

Le projet d'embauche pour une AFPR vise un :

- CDD de 6 mois à moins de 12 mois
- Contrat de professionnalisation de moins de 12 mois
- Contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois au cours des 9 mois suivant la formation (si les missions prévues sont en lien étroit avec l'AFPR)

Le projet d'embauche pour une POE vise un :

- Contrat à durée indéterminée (CDI)
- Contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins 12 mois
- Contrat de professionnalisation à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) d'au moins 12 mois
- Contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois

QUELS AVANTAGES ?

- L'adaptation ou le développement des compétences du futur salarié.
- L'accompagnement par un conseiller Pôle emploi.
- Le financement de la formation réalisée.



Les dispositifs d'immersion en entreprise ***PMSMP***

Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel



QUEL OBJET ?

Toute PMSMP a un objet et un seul, obligatoirement l'un des trois fixés par la loi :

- ▶ Soit découvrir un métier ou un secteur d'activité
- ▶ Soit confirmer un projet professionnel
- ▶ Soit initier une démarche de recrutement

Les objectifs opérationnels de la période sont définis par la convention de mise en situation.

Ces périodes peuvent conforter le bénéficiaire dans le choix d'un métier au travers d'une mise en situation auprès de professionnels confirmés et ainsi sécuriser un éventuel recrutement de la personne dans votre entreprise.



QUELLE DUREE ?

Conclue pour une durée maximale d'un mois (de date à date), une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue. Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois (de date à date).

La durée maximale de toutes les périodes cumulées, pour un même bénéficiaire et dans une même structure d'accueil, ne peut pas dépasser deux mois sur une période de 12 mois ; en outre, si les bénéficiaires sont des salariés (en contrat aidé ou en SIAE), elle ne peut représenter plus de 25% de la durée totale du contrat de travail en cours.



QUELLES STRUCTURES D'ACCUEIL ?

- ▶ Toute personne morale disposant d'un numéro SIRET (entreprise, association...)

QUI ACCUEILLIR ?

- ▶ Toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé, et pour laquelle Pôle emploi, une Mission Locale, un Cap emploi ou une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE hors ETTI) a prescrit une « période de mise en situation en milieu professionnel ».

DURANT LA PMSMP :

- ▶ Le Bénéficiaire a une couverture sociale, en particulier en cas d'accident du travail.
- ▶ Il s'accorde avec les règles applicables aux salariés : [règlement intérieur](#), [durée du travail](#), [hygiène et sécurité](#)...



PMSMP

QUELLES SUITES ?

Les PMSMP doivent servir utilement les parcours d'accès à l'emploi et de sécurisation professionnelle des bénéficiaires, en leur permettant :

- ▶ Soit un accès direct à l'emploi, par la transformation de ces périodes en opportunité de travail et d'offre d'emploi ;
- ▶ Soit la mise en œuvre d'actions concourant progressivement à l'accès à l'emploi : levée des freins périphériques identifiés lors de ces périodes, accès à une formation, à d'autres expériences professionnelles, etc...

QUELLES DÉMARCHES ?

Contactez votre conseiller Mission Locale, Pôle emploi, Cap Emploi afin de :

- ▶ rencontrer des candidats souhaitant effectuer une période d'activité en lien avec vos métiers,
- ▶ connaître les différentes étapes : • **signature d'une convention**, • **désignation d'une personne chargée du suivi du bénéficiaire au sein de votre entreprise**

Lignes directes Services Entreprises des
YVELINES

Pôle Emploi	N° ligne directe	Mail
CONFLANS SAINTE HONORINE	01 39 72 13 27	entreprise.conflans-ste-honorine.net
GUYANCOURT	01 61 37 21 99	entreprise.guyancourt@pole-emploi.net
LES MUREAUX	01 30 22 90 82	entreprise.les-mureaux@pole-emploi.net
MANTES LA JOLIE	01 30 63 85 79	entreprise.mantes-la-jolie@pole-emploi.net
PLAISIR	01 30 81 67 83	entreprise.plaisir@pole-emploi.net
POISSY	01 30 74 90 83	entreprise.poissy@pole-emploi.net
RAMBOUILLET	01 34 83 61 62	entreprise.rambouillet@pole-emploi.net
SAINT GERMAIN EN LAYE	01 39 04 26 80	entreprise.st-germain-en-laye@pole-emploi.net
SARTROUVILLE	01 61 04 14 48	entreprise.sartrouville@pole-emploi.net
TRAPPES	01 30 13 20 26	entreprise.trappes@pole-emploi.net
VERSAILLES	01 39 07 06 91	entreprise.versailles@pole-emploi.net



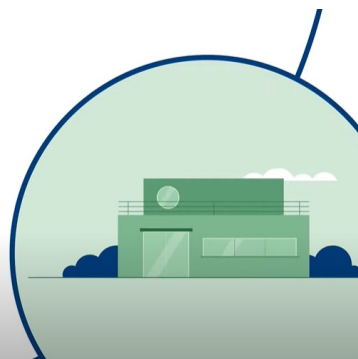
L'immersion facilitée

la meilleure façon de faire émerger de nouveaux talents

Accueillez des candidats pour faire découvrir vos métiers,
votre entreprise ou préparer un recrutement avec l'immersion professionnelle



L'immersion
professionnelle



immersion
facilitée

*L'immersion professionnelle en entreprise joue un rôle déterminant pour aider les jeunes et les demandeurs d'emploi à découvrir des métiers et concrétiser leur projet professionnel.
Pour les entreprises qui les accueillent quelques jours ou quelques semaines, c'est aussi une occasion de valoriser leurs métiers et de trouver des candidats potentiels.».*

Elisabeth BORNE, ministre du travail , de l'emploi et de l'insertion .



QUI SOMMES NOUS ?



L'immersion facilitée est une startup d'Etat, portée par le ministère délégué à l'insertion, la DGEFP et Pôle emploi. Nous sommes une petite équipe, composée d'experts métiers et d'experts du numérique pour concevoir ensemble un service public numérique.



fabrique.social.gouv.fr
La fabrique numérique des ministères sociaux





Le problème à résoudre

...pour les entreprises?

il est difficile de découvrir de nouveaux talents

81% des employeurs utilisant l'immersion professionnelle déclarent qu'ils cherchent à repérer un futur collaborateur

...pour les candidats ?

il est difficile d'essayer un nouveau métier

89% des demandeurs d'emploi assurent avoir cherché l'entreprise d'accueil seuls ou avoir fait appel à leur réseau



Une solution, l'immersion

3 chiffres

Plus de **70 %** des demandeurs d'emploi ayant fait une immersion professionnelle trouvent un emploi dans les mois qui suivent.

95% des entreprises qui ont eu recours à ce dispositif le recommanderaient auprès d'autres entreprises.

0 coût et **0** risque, pour l'entreprise.



Ce que propose l'immersion facilitée à l'entreprise

Un dispositif léger et efficace pour découvrir un métier, valider un projet professionnel ou contribuer à une reconversion.

- ✓ **faire connaître** vos métiers et votre environnement de travail
- ✓ **un bon moyen d'évaluer** des candidats potentiels en situation professionnelle
- ✓ **pré-sourcer** des profils qui vous auraient échappé en cas de recrutement classique
- ✓ **renforcer** une démarche inclusive au sein de vos équipes
- ✓ **donner** un premier aperçu des codes du monde du travail aux plus jeunes
- ✓



Les **nouveaux** services que nous
construisons pour rendre l'immersion
encore plus facile

1.

un moteur de recherche



Simple

Recherche par métier/secteur d'activité et/ou par localisation pour ouvrir le champ des possibles

Efficace

Rotation des résultats afin d'éviter la sur sollicitation des mêmes entreprises

Discret

Masquage des coordonnées de l'entreprise

2. la dématérialisation des démarches

- ✓ **Accélérer** le conventionnement
- ✓ **Sécuriser** la prise en charge des risques
- ✓ **S'affranchir** de la complexité administrative
- ✓ **Valoriser l'immersion** dans la suite du parcours du bénéficiaire





L'immersion facilitée, comment ça fonctionne ?

1ere étape

Compléter les métiers pour lesquels vous souhaitez accueillir en immersion + contact

2e étape

Être trouvé par des candidats à la recherche d'opportunités d'immersion

3e étape

Signer la convention avec le candidat et débiter l'immersion professionnelle



L'immersion facilitée

la meilleure façon de faire émerger de nouveaux talents

Je participe !

Immersion Facilitée

ENTREPRISE

Vos équipes souhaitent accueillir
en immersion professionnelle ?

Référencer votre entreprise

[En savoir plus](#)

CANDIDAT À UNE IMMERSION

Vous voulez essayer un métier en conditions
réelles ?

Trouver une entreprise accueillante 🔍

J'ai trouvé mon immersion,
Initier une demande de convention

L'immersion facilitée, comment ça fonctionne ?

- 1 Sélectionnez les métiers pour lesquels chaque établissement peut accueillir en immersion et préciser un contact "réfèrent immersion professionnelle".
- 2 Recevez les demandes des candidats à la recherche d'opportunités d'immersion.
- 3 Complétez la convention. Dès la validation reçue, démarrez l'immersion.

Vous pouvez être accompagné à chacune de ces étapes par votre conseiller emploi habituel. C'est lui qui validera avec vous la convention. Vous ne le connaissez pas ? Pas de souci, nous saurons l'identifier.

L'immersion professionnelle, mode d'emploi



- Des contacts identifiés grâce à un **annuaire d'entreprises accueillantes** couplé à un **moteur de recherche** et un **module de mise en relation**
- **Déjà plus de 9700 établissements** proposant près de **23000 métiers**
- **Accessible à tous**, candidats aux immersions comme acteurs de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi



[Devenez une entreprise accueillante !](#)



CONTACT

- Retrouvez nous sur <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>
- Nos évènements et notre actualité sur LinkedIn
<https://fr.linkedin.com/company/l-immersion-facilitee>
- Notre email contact@immersion-facile.beta.gouv.fr